

BACCALAUREAT GENERAL

SESSION 2003

**SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES
SERIE ES**

OBLIGATOIRE

Durée de l'épreuve : 4 h – Coefficient 7

Dés que ce sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

Ce sujet comporte 6 pages numérotées de 1/6 à 6/6.

L'usage de la calculatrice est strictement interdit.

***Le candidat traitera au choix soit la dissertation, soit la question de
synthèse.***

Dissertation appuyée sur un dossier documentaire

Il est demandé au candidat :

- De répondre à la question posée explicitement ou implicitement dans le sujet ;
- De construire une argumentation à partir d'une problématique qu'il devra élaborer ;
- De mobiliser des connaissances et des informations pertinentes pour traiter le sujet, notamment celle figurant dans le dossier ;
- De rédiger en utilisant un vocabulaire économique et social spécifique et approprié à la question, en organisant le développement sous la forme d'un plan cohérent qui ménage l'équilibre des parties.

Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.

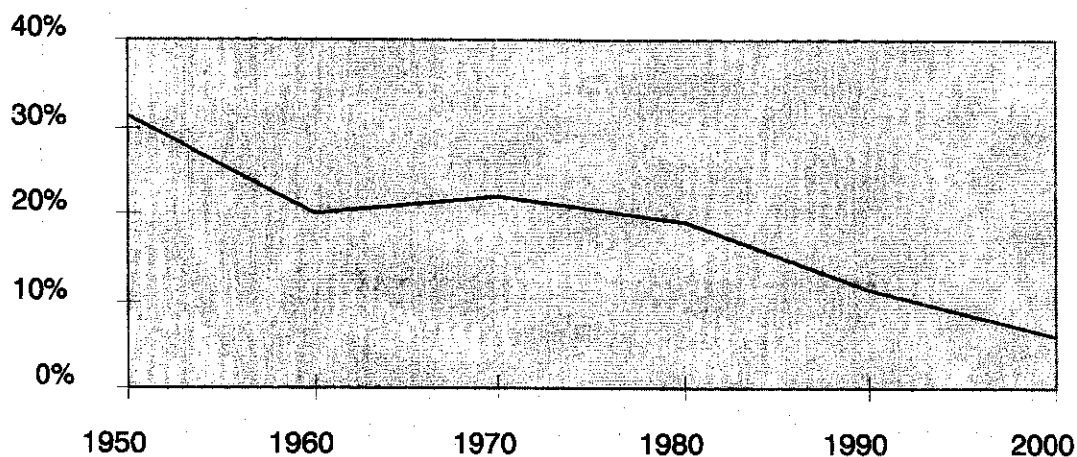
SUJET

Vous analyserez l'évolution des conflits du travail dans les pays développés.

N.B. : Vous êtes autorisé à privilégier le cas français.

Document 1

Taux de syndicalisation en France (en %)



Graphique élaboré à partir de D. Labbé, *Syndicats et syndiqués en France depuis 1985*, L'harmattan 1996, et de *L'état de la France, 2001*, édition la Découverte, 2001.

Document 2

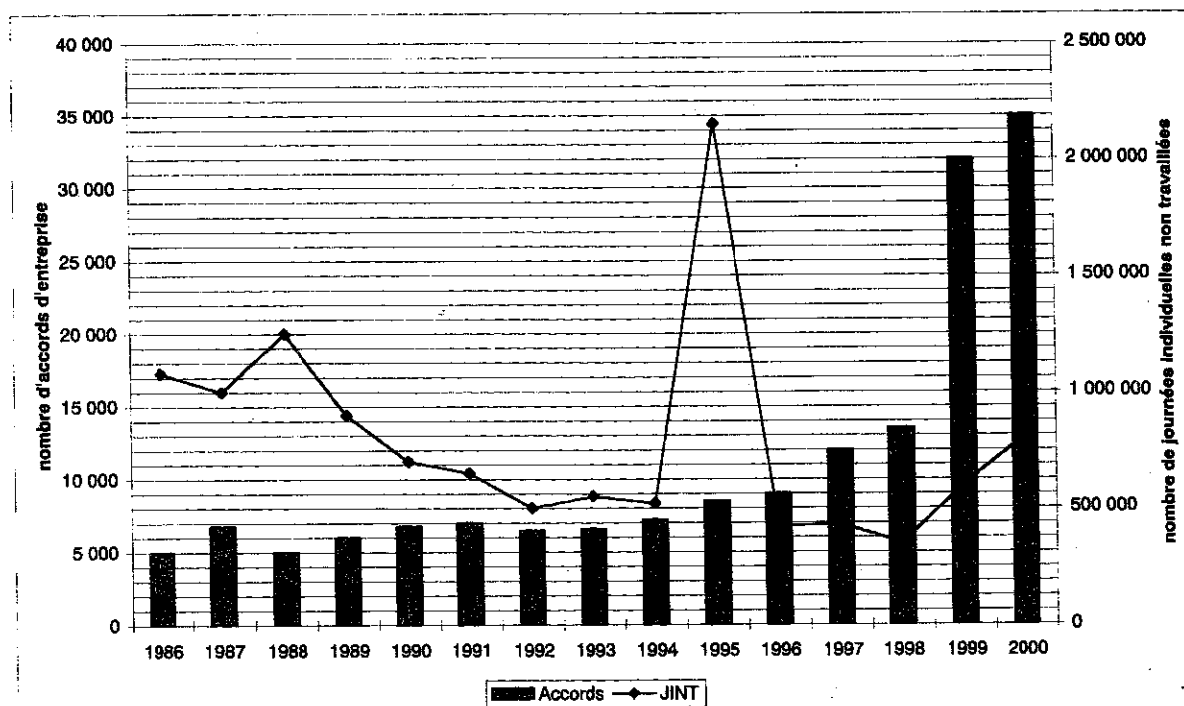
La vitalité et la visibilité des nouvelles formes d'engagement ont sans doute contribué à la construction d'une vision du syndicalisme en crise, en renvoyant l'image de confédérations vieillottes, oligarchiques*, paralysées par les luttes d'appareil et l'institutionnalisation. Mais le coup de semonce véritable contre ce qui va progressivement constituer l'acte d'accusation porté contre les syndicats survient avec le développement des coordinations. Elles furent d'abord lancées par le mouvement lycéen de 1971 et restèrent longtemps l'apanage des mobilisations de la jeunesse scolarisée, avant d'être reprises par plusieurs professions dans la seconde moitié des années 80 : cheminots (1986), instituteurs (1987), agents d'Air France et de la SNECMA, infirmières (1988)... Elles mobilisent presque toujours des jeunes, critiques à l'égard des syndicats. Elles expriment, sur le mode de la dignité ou du désir de reconnaissance, un malaise professionnel (que leurs détracteurs qualifient de « corporatiste ») souvent provoqué par une réforme de leur établissement qui, selon eux, portait atteinte à leur mission de service public.

*oligarchiques : dirigées par un petit nombre de personnes.

Source : Isabelle Sommier, *Les nouveaux mouvements contestataires à l'heure de la mondialisation*, Flammarion, 2002.

Document 3

Évolution du nombre de jours de grève ⁽¹⁾ hors fonction publique, et du nombre d'accords d'entreprise ⁽²⁾ (y compris sur les 35 heures)



(1) JINT : Journées individuelles non travaillées

(2) Par « accord d'entreprise », on désigne le résultat de la négociation entre la direction d'une entreprise et les délégués syndicaux ou les représentants du personnel, portant sur le statut professionnel des salariés, leurs conditions de travail ou de rémunération.

Source : D'après Ministère de l'emploi et de la solidarité - Direction de l'animation, de la recherche, des études et statistiques (DARES), *Premières informations*, Novembre 2000 et Février 2002.

Document 4

Évolution de la structure socio-professionnelle de la population active en France, en %.

Catégorie socio-professionnelle	1962	1975	1982	1990	2000
Agriculteurs	15,9	7,8	6,4	4,0	2,7
Artisans, commerçants, chefs d'entreprises	10,9	8,1	7,9	7,4	6,4
Cadres et professions intellectuelles supérieures	4,6	7,2	8,2	10,9	13,8
Professions intermédiaires	11,0	16,0	17,0	19,0	21,1
Employés	18,5	23,5	26,9	27,9	29,0
Ouvriers	39,1	37,4	33,6	30,8	27,0
Total	100	100	100	100	100

Source : INSEE, *Recensements de la population* pour la période de 1962 à 1990, et pour 2000, *enquête-emploi*.

Note : avant 1982, il s'agit des CSP et depuis 1982, des PCS.

Document 5

Des auteurs ont bien montré que les conflits sociaux ne sont plus des conflits de classes. Ce sont les privilégiés qui manifestent et non plus les moins favorisés, précisément parce qu'ils ont une sécurité et une relative aisance qui leur donnent la liberté de se rebeller alors que les salariés du bas de l'échelle, menacés par le chômage, ne peuvent évidemment pas prendre le risque de perdre leur emploi.

La deuxième nouveauté a été ce qu'il est convenu depuis d'appeler « la grève par procuration » : ceux qui ne font pas la grève en sont complices même s'ils en souffrent.

Source : Henri Mendras, *La France que je vois*, Autrement, 2002.

Document 6

L'emploi en France

	1975	1985	1990	1995	2000
Emplois (en milliers)	21 157	21 465	22 375	22 210	23 261
Salariés (en % de l'emploi)	82,3	85,3	87	88,5	88,6
Dont emplois précaires (en %)	nd*	4,1	7,7	8,6	10,8
Actifs à temps partiel (en %)	8	10,8	12	15,5	16,9
Taux de chômage, en % (au sens du BIT)	4,1	10,2	8,9	11,6	10

Source : INSEE. *Enquêtes Emploi et TEF*.

*nd : non disponible.

Question de synthèse étayée par un travail préparatoire

Il est demandé au candidat :

1. *de conduire le travail préparatoire qui fournit des éléments devant être utilisés dans la synthèse.*
2. *de répondre à la question de synthèse :*
 - *par une argumentation assortie d'une réflexion critique, répondant à la problématique donnée dans l'intitulé,*
 - *en faisant appel à ses connaissances personnelles,*
 - *en composant une introduction, un développement, une conclusion pour une longueur de l'ordre de trois pages.*

Ces deux parties sont d'égale importance pour la notation.

Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.

THEME DU PROGRAMME :

Investissement, capital et progrès technique

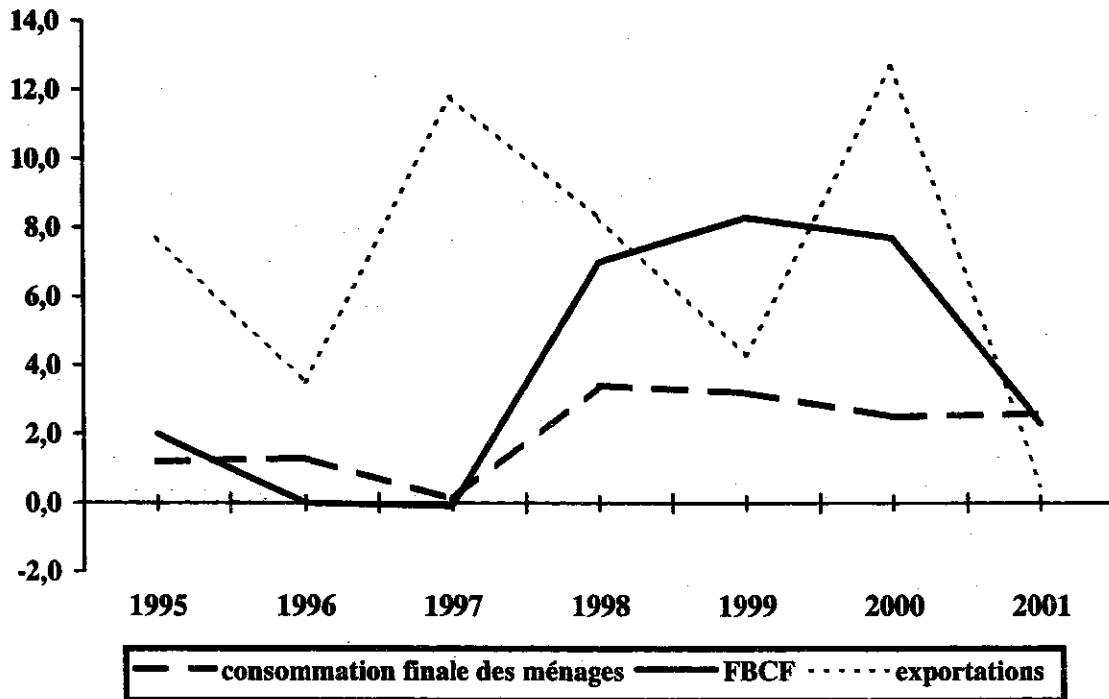
I – TRAVAIL PREPARATOIRE (sur 10 points)

Vous répondrez à chacune des questions en une dizaine de lignes maximum.

- 1) **Quel est l'intérêt de représenter sur un même graphique les évolutions de la consommation finale, de la FBCF et des exportations ? (document 1). (1 point).**
- 2) **Montrez que sur la période 1998–2001, l'évolution de la consommation finale des ménages ne suffit pas à expliquer l'évolution de la FBCF. (document 1). (2 points).**
- 3) **Exprimez en une phrase la signification du nombre encadré. (document 2). (1 point).**
- 4) **Quelles conclusions peut-on établir à partir de la comparaison entre l'évolution du taux de marge et celle du taux d'investissement pendant les années 80 et 90 ? (document 2). (2 points).**
- 5) **Expliquez la phrase soulignée. (document 3). (2 points).**
- 6) **En quoi le niveau des taux d'intérêt est-il un déterminant de l'investissement des entreprises ? (document 3). (2 points).**

II – QUESTION DE SYNTHESE (sur 10 points)

Après avoir montré que l'accroissement de la demande est une condition nécessaire de la reprise de l'investissement, vous expliquerez pourquoi cette condition n'est pas suffisante.

DOCUMENT 1 :**France : Consommation finale des ménages, FBCF¹, Exportations.
(évolution en volume, en %)**

¹ FBCF : formation brute de capital fixe. Elle mesure l'investissement des entreprises.

Source : d'après *Comptes nationaux*, INSEE, juillet 2002.

DOCUMENT 2 :**Principaux ratios des comptes des sociétés non financières et des entreprises individuelles en France**

Ratios (en %)	1978	1981	1984	1987	1990	1993	1996	1999	2001
Rémunération des salariés/valeur ajoutée	58,8	61	60,1	57,2	56,4	57	56,8	56,4	57,6
Taux de marge ¹	39,2	36,9	37,8	40,6	41	40,1	39,9	40	39
Taux d'investissement ²	17,5	18,2	16,5	17,6	19,3	17	16,6	17,5	18,3

¹ Taux de marge : (Excédent brut d'exploitation / valeur ajoutée brute) x 100.

² Taux d'investissement : (FBCF / valeur ajoutée brute) x 100.

Source : d'après *Comptes nationaux*, INSEE, avril 2002.

DOCUMENT 3 :

Après la récession de 1993, la politique monétaire s'est assouplie, le recul des taux d'intérêt nominaux entraînant celui des taux réels. Les arbitrages financiers sont donc devenus moins défavorables à l'investissement et ont incité les entreprises à engager la modernisation des équipements, différée pendant la phase de blocage¹. Puis, l'investissement s'est sensiblement accéléré à partir de 1997.

L'accélération des dépenses d'investissement a entraîné un net creusement du besoin de financement depuis le début 2000. Les entreprises subissent de nouveau à l'heure actuelle une contrainte d'endettement. Cette contrainte reste toutefois limitée dès lors que les taux d'intérêt supportés par les entreprises, de l'ordre de 5 % en 2001, sont moitié moindres que ceux enregistrés au début de la décennie 90.

¹ la phase de blocage de l'investissement correspond à la période 1993–1997.

Source : H.Peleraux, *L'économie française 2002*, OFCE.